

Jack BATHO

Le français, la Francophonie et les autres¹

La francophonie a-t-elle un avenir ? Non, si la France continue de considérer qu'à elle seule incombe la responsabilité du futur de la langue française et si elle persiste à refuser d'entrer dans une vraie logique de partage d'un dossier francophone qui ne peut plus être que multilatéral. Oui, à l'inverse, si la francophonie s'ouvre à d'autres dimensions linguistiques, culturelles et politiques, pour proposer une stratégie d'alliance visant à la consolidation des langues menacées aujourd'hui par l'hégémonie de l'anglo-américain. À ce titre, la francophonie devrait pouvoir s'appuyer sur le modèle des relations privilégiées qui unissent depuis quarante ans la France et l'Allemagne pour promouvoir un paysage linguistique et culturel européen – et peut-être mondial – plus respectueux des pluralités et des identités de chacun.

Politique étrangère

L'article d'Ingo Kolboom² constitue une contribution rare à la maigre réflexion développée sur cet objet encore mal identifié de la vie internationale qu'est la communauté des États et gouvernements membres de la francophonie³. Les familiers de ce dossier apprécieront l'hommage rendu à une « patrie culturelle multipolaire » conciliant affirmation identitaire et ouverture au monde, à mi-chemin entre le « tout ayatollah » et le « tout coca-cola »⁴, mais aussi la

Jack Batho est directeur de la programmation et de l'évaluation à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (Paris). E-mail : jack.batho@francophonie.org

1. Je remercie Pierre Thénard d'avoir relu cet article et d'y avoir contribué par ses suggestions.

2. « Francophonie internationale : plaidoyer pour une réflexion et un réflexe franco-allemands » (voir p. 157).

3. On appréciera le jugement positif porté par Ingo Kolboom sur la clarification récente de la structure institutionnelle de la Francophonie, débarrassée, selon ses termes, de son « bric-à-brac » antérieur au Sommet de Hanoi (1997). Mais on notera que son tropisme avant tout européen le conduit à établir une distinction très discutable entre ce qui serait la logique intergouvernementale du sommet – et donc du Secrétariat général de la Francophonie – et la logique « supranationale » de son opérateur direct qu'est l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), allant même jusqu'à parler de « conflits » entre les deux. Gardons-nous de voir l'ACCT, devenue Agence *intergouvernementale* de la Francophonie (AIF) – insistons sur le qualificatif –, comme la Commission d'une Union francophone...

4. Cette expression de Stélio Farandjis, secrétaire général du Haut conseil de la Francophonie, résume assez bien la thèse exposée par Benjamin Barber dans *Djihad versus McWorld*, Desclée De Brouwer, Paris, 1996.

dénonciation d'un certain « discours en vase en clos », si caractéristique des milieux francophones les plus militants. Cette vision d'« allophone » – de Huron ? – ne peut que contribuer à l'émergence d'une francophonie vivante, insérée de façon active dans les jeux et enjeux de la vie internationale. Sans doute faut-il, comme le fait Ingo Kolboom, situer le propos par rapport à sa toile de fond, celle d'une romanistique allemande où les « civilisationnistes » sont loin d'être majoritaires et où les spécialistes, comme lui, peinent souvent à convaincre de l'intérêt qu'il y aurait à sortir des vieux schémas, axés sur l'étude de la littérature et de la langue françaises, pour s'ouvrir de manière plus « politique » sur ces 55 États et gouvernements répartis sur cinq continents.

Si le constat dressé de la faiblesse de la littérature critique sur les trente premières années du dossier francophone est pour l'essentiel fondé, il demande cependant à être nuancé. On peut d'abord penser que le développement d'une dimension politique, depuis la création d'un poste de Secrétaire général lors du sommet de Hanoï, en 1997, va provoquer une nouvelle curiosité de la part des observateurs de la vie internationale. Mais, surtout, une base de littérature critique existe déjà, et pas seulement au Québec : on peut renvoyer par exemple aux ouvrages du Français Robert Chaudenson⁵ et du Belge Raymond Renard⁶, qui sont des travaux universitaires aussi peu complaisants que possible et relevant bien de la littérature critique, même s'ils sont le fait de spécialistes de politique linguistique. Mais ce que nous disent ces linguistes est encore bon à entendre car, après tout, le mot même de « francophonie » renvoie d'abord à une notion linguistique, et il apparaît souhaitable de commencer par dissiper certaines confusions de vocabulaire.

Des questions de vocabulaire

Jetons donc un regard sur le spectacle de cette confusion qui s'est installée dans le vocabulaire et les idées depuis les débuts de la Francophonie institutionnelle, dans les années 1960, entre toute une

5. Robert Chaudenson, *1989, vers une révolution francophone*, L'Harmattan, Paris, 1989.

6. Raymond Renard, *Une éthique pour la francophonie, questions de politique linguistique*, Didier Érudition, Paris, 2000.

série de termes : « France », « français » (c'est-à-dire « langue française »), « francophonie » (pour désigner les États où l'on parle français) et « Francophonie » (pour désigner la communauté politique des États et gouvernements membres de l'organisation francophone, mais qui ne sont pas forcément « francophones », beaucoup s'en faut, au sens linguistique du terme). On ne peut qu'être frappé de voir que ces mots et donc ces concepts font encore l'objet de la plus grande confusion, notamment en France, où le vocable « francophonie » souffre d'un véritable problème de définition, quand on y rattache soit, selon une conception linguistique, tout ce qui a à voir avec la langue française, soit, dans une conception plus géographique, tout ce qui relève des relations bilatérales de la France avec tel ou tel État membre de la Francophonie, oubliant que ce dernier terme ne devrait plus désormais renvoyer qu'à la seule perspective multilatérale où la France ne constitue qu'un acteur parmi d'autres.

Certes, l'ensemble des relations bilatérales « franco-quelque chose » au sein de la Francophonie contribue à la cohérence de cet espace, mais la « Francophonie », entendue comme un ensemble linguistique ou politique, est bien plus que la simple addition de toutes ces relations. Elle n'est pas non plus le simple « prolongement » de la France au-delà de ses frontières, ni une manière de désigner ce qui parle ou écrit français hors de France, comme si la France ne pouvait être incluse dans la Francophonie : on notera ainsi, dans l'usage qui s'est peu à peu imposé, que l'écrivain francophone ne saurait être un écrivain français, comme si un écrivain hispanophone ne pouvait être espagnol ou un écrivain anglophone, anglais ou américain ! Le « francophone » se définirait donc comme « périphérique » par rapport à un centre, la « métropole » que serait la France.

L'ambiguïté francophone et les difficultés du multilatéral

Bref, au-delà de l'aspect plutôt amusant de ces malentendus sémantiques, ce que l'on veut souligner ici, c'est la grande difficulté où se trouve la France à tracer une ligne de partage nette entre ce qui relève de ses relations bilatérales ou de la promotion de sa langue et ce qui dépend d'une véritable logique multilatérale, comme si l'existence d'une langue commune, cette « langue partagée » invoquée dans tant de discours, bloquait paradoxalement la logique multilatérale (celle de

la co-responsabilité) au lieu de la faciliter. Mais peut-être l'existence dans le paysage institutionnel français de certains organismes qui, bien qu'utilisant dans leur appellation le terme de « Francophonie » et comportant une majorité de membres étrangers, n'ont que l'apparence de la multilatéralité, vient-elle compliquer l'établissement de cette ligne de partage en laissant croire qu'il y aurait une réticence française à s'engager dans la voie d'une vraie « multilatéralisation » de la Francophonie ?

La France est-elle en effet disposée à partager avec d'autres la responsabilité de l'avenir de sa langue, alors même que, comme le rappelle Bernard Cerquiglini⁷, elle se trouve isolée par sa « monoglossie » au sein de l'espace francophone ? Toute la question est là. De même que les instituts Cervantes, qui enseignent l'espagnol dans le monde, se sont ouverts à sa dimension latino-américaine, accueillant des enseignants mexicains, argentins ou colombiens, pourquoi les Alliances françaises (institutions non françaises, rappelons-le, car inscrites dans le droit local) ou les universités non francophones n'accueilleraient-elles pas, de manière plus systématique et ouverte qu'aujourd'hui, des enseignants ou lecteurs québécois, béninois ou marocains ? Encore faudrait-il qu'un signal des autorités françaises soit fait dans ce sens et que ces institutions acceptent de s'ouvrir à cette nouvelle dimension de la Francophonie, à laquelle un long passé de relations quasi exclusives avec la France ne les a guère accoutumées.

La création, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique à Niamey, au lendemain des indépendances africaines, à l'initiative du Nigérien Diori, du Tunisien Bourguiba et du Sénégalais Senghor, semblait pourtant annoncer une redistribution radicale des cartes. Qu'en est-il exactement trente ans plus tard ? Si l'on peut considérer que l'idée de communauté francophone a bien fait son chemin jusqu'à la construction politique actuelle, il n'en va pas de même pour ce qui a trait à la langue. Il est vrai que, pendant des années, notre langue s'est trouvée prise en otage dans les débats de la période post-coloniale ; pour certains pays, elle a pu parfois être considérée comme un obstacle à la constitution ou à la reconstitution d'une iden-

7. *Le Monde*, 22 février 2000.

tité nationale (par exemple à Madagascar, en Guinée ou en Algérie). Mais il semble aujourd'hui que les attitudes des uns et des autres fassent plus lucidement la part entre le soutien réaffirmé aux langues nationales – du moins en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne – et le souci de ne pas perdre l'atout que constitue l'appartenance, en temps de mondialisation, à une grande communauté linguistique internationale. On devrait donc considérer comme définitivement close l'époque du soupçon de « colonialisme » linguistique, car le français est de fait le bien commun des Congolais, des Ivoiriens ou des Haïtiens, pour qui il est un outil de développement aussi vital que pour les Français.

Sur le terrain de la langue, il est donc certainement temps de redéfinir le partage des tâches au sein de la communauté francophone et, pour la France, d'adopter une stratégie plus ouverte aux interventions des autres pays. Que le Bénin se retrouve désormais en première ligne pour l'enseignement du français au Nigeria, voilà qui pourrait constituer un bon exemple d'un renouvellement radical des modes d'enseignement du français dans le monde pour le XXI^e siècle. Il s'agirait ainsi, à travers la multiplication des relations bilatérales entre pays membres de la Francophonie, notamment entre pays du Sud, et à travers le renforcement du multilatéral dans le domaine de la langue, de faire en sorte que chaque pays de la Francophonie « fasse son affaire » du renforcement et du rayonnement du français, à la fois au plan régional et dans les organisations internationales dont ils sont membres.

La comptabilité des francophones

Le fait que la communauté francophone utilise un nom, « Francophonie », qui se réfère à la langue (et non à une notion politique – le Commonwealth – ou géographique – l'Organisation des États ibéro-américains), oblige à se poser la question de savoir si tous ses membres sont également « francophones » au sens linguistique du terme. Tous les « Francophones » (c'est-à-dire les ressortissants de la Francophonie) sont-ils « francophones » (c'est-à-dire capables de communiquer en français) ? Cette question conduit forcément à tenter de compter les francophones ou, si l'on veut, à mesurer le taux de francophonie des différents États-membres. À cet égard, on ne peut

que constater la terrible insuffisance des données statistiques, notamment dans les pays du Sud, et la grande faiblesse de la littérature critique sur cette question. Des travaux existent pourtant, mais ils ont rarement été pris en compte (et encore moins divulgués) par ceux-là mêmes qui avaient la charge du dossier francophone au cours des vingt dernières années, peu soucieux visiblement d'articuler leurs visées stratégiques sur des analyses froides et parfois sévères, et peu prêts, comme l'ont fait pourtant les diplomates sur des dossiers autrement plus chauds, à envisager toute une panoplie de scénarios alternatifs.

L'histoire de ce que l'on peut appeler « la comptabilité fantastique des francophones » fournit un bon exemple de cette résistance au regard critique : pendant de nombreuses années, en effet, des écrits plus militants que véritablement scientifiques ont décrédibilisé un discours politique francophone surtout occupé à « faire du chiffre » et qui comptabilisait dans les forces à aligner face à l'ennemi anglo-saxon quantité de bataillons à l'identité linguistique douteuse, comme les Louisianais, ou nombre de ressortissants de pays membres de la Francophonie dont on sait aujourd'hui qu'ils ne comportent qu'un nombre très limité de francophones. Alors, les francophones : 500 millions, 200 millions, 120 millions, moins peut-être ?

Le travail effectué depuis plusieurs années par le Haut Conseil de la Francophonie, *L'état de la Francophonie dans le monde*, tente d'approcher de façon plus rigoureuse les données chiffrées (on n'ose pas dire statistiques), à partir de la collecte effectuée par les postes diplomatiques français. Mais on est encore bien loin du compte, et la non-utilisation d'instruments d'analyse rigoureux (du type du « test d'Abidjan », mis au point par Robert Chaudenson et Nicole Gueunier) rend encore très approximatifs et peu fiables les chiffres que reprend le discours politique quand il veut illustrer le poids de cette communauté. Et que penser d'ailleurs d'une démarche de collecte de données qui s'effectue à travers le seul réseau diplomatique français, promu « greffier » de la Francophonie, et qui aboutit à ce que les attachés linguistiques français à Bruxelles, Montréal ou Dakar se voient confier la tâche délicate de dire l'état de la francophonie en Belgique, au Québec ou au Sénégal ?

Le français et la Francophonie dans le monde : une typologie

Quelles sont les conséquences d'une telle posture sur les cercles concentriques du français dans le monde, dans la typologie sommaire que l'on peut établir ?

Les pays « francophones » au sein de la Francophonie

En dehors de la France, on trouve dans la Francophonie un certain nombre d'États ou de gouvernements (pour reprendre la distinction classique qui fait sa place au Québec, au Nouveau-Brunswick et à la Communauté française de Belgique) qui ont choisi, dans leur constitution, de donner au français un statut clair de langue officielle, parfois à côté d'une seconde, voire d'une troisième langue. Ils sont au nombre de 29⁸ et vivent, en dehors de la France (et encore !), dans des situations de diglossie ou de bilinguisme plus ou moins étendu, et l'on sait que, dans les pays du Sud, seule une infime minorité de la population accède à une maîtrise raisonnable du français. Même si ces pays « de langue officielle française » ne sont pas identifiés comme un groupe spécifique au sein d'une Francophonie qui n'établit aucune hiérarchie ni aucune distinction entre ses membres de plein exercice, et même si certains pays dont le français n'est pas langue officielle (comme Maurice, le Maroc ou la Tunisie) sont parfois plus « francophones » que bien des pays à francophonie officielle, il n'en demeure pas moins que l'on a affaire ici à un groupe de pays dont la relation à la langue française en fait des « copropriétaires » de plein droit de cette langue. Si l'on était ingénu, on pourrait même s'étonner que ce « sous-groupe » de la Francophonie, qui en constitue le noyau central, soit si peu pris en compte dans sa spécificité et « camouflé » dans le paysage de la Francophonie institutionnelle.

8. – En Europe, la Belgique (y compris la communauté française de Belgique), la France, la Suisse, le Luxembourg et Monaco (mais aucun des pays d'Europe centrale et orientale) ;

– en Amérique, le Canada (y compris le Québec et le Nouveau-Brunswick) et Haïti (mais pas Sainte-Lucie ni la Dominique) ;

– en Afrique subsaharienne, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Tchad, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Bénin, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, le Togo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi, Djibouti, Madagascar, les Comores (mais pas le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Guinée-Équatoriale, São Tomé e Príncipe, les Seychelles ni Maurice) ;

– dans le monde arabe, aucun pays du Maghreb ou du Machrek membre de la Francophonie (Maroc, Mauritanie, Tunisie, Égypte et Liban) n'a le français comme langue officielle ;

– en Asie, aucun des pays-membres non plus (Cambodge, Laos, Viêt-nam) n'a le français comme langue officielle, et seul le Vanuatu, dans la région du Pacifique, répond à cette caractéristique.

Mais quelles conséquences tirer de cette situation, et comment s'établissent aujourd'hui les règles du jeu de cette coresponsabilité, si tant est qu'elle existe ? C'est là une question très claire mais que le mélange de positions très diverses par rapport au français, au sein de la Francophonie, n'a pourtant jusqu'à présent guère permis de poser.

Il est vrai qu'un certain nombre de pays, très actifs au sein de la Francophonie, comme les pays arabes, ont toujours plaidé pour que les lignes de partage ne soient pas aussi nettement tracées, ce qui les situerait au second rang d'une communauté où ils se sentent pourtant tout à fait chez eux, alors même qu'ils ne peuvent pas envisager de donner au français un statut officiel, à côté d'une langue arabe qui prétend à un rôle international de premier plan. Mais que dire du pays que certains désignent comme le second pays francophone du monde après la France, l'Algérie, où le français n'a évidemment aucun statut de langue officielle et qui est encore moins membre de la Francophonie ? C'est bien pour prendre en compte les réticences de tous ces pays qu'ont été inventées, au fil des années, des périphrases comme « partiellement ou entièrement de langue française », « ayant le français en partage », ou encore « ayant en commun l'usage du français », dans le but de créer une forme de distance entre les pays membres de cette communauté et l'objet qui était pourtant censé les rassembler.

Les pays non francophones, membres de la Francophonie

Mais la Francophonie comporte également un nombre important de pays qui, non seulement n'ont pas accordé au français un statut de langue officielle, mais ne peuvent pas non plus être considérés comme « francophones » au sens linguistique du terme, soit parce qu'ils appartiennent à d'autres communautés linguistiques, soit parce qu'ils disposent d'une langue nationale unique, à la légitimité ancienne et incontestable : c'est le cas des trois pays d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos et Viêt-nam), des cinq pays d'Europe centrale et orientale (Albanie, Bulgarie, Macédoine, Moldavie et Roumanie), de deux pays des Caraïbes (Dominique et Sainte-Lucie), des anciennes possessions portugaises d'Afrique (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé e Príncipe) et de l'ancienne possession espagnole qu'est la Guinée-Équatoriale. C'est aussi le cas d'un pays arabe comme l'Égypte.

Il est clair que, dans ces pays, le français est en situation de langue étrangère. Il est clair aussi que l'usage de l'adjectif « francophone » pour les désigner est source de malentendu : ils ne sont pas plus « francophones » au sens strict du terme que la France n'est germano ou hispanophone ; la prudence lexicale plaiderait pour que l'on utilise une périphrase et que l'on dise plutôt d'eux qu'ils sont « membres de la Francophonie ». On rappellera malgré tout qu'en sollicitant leur intégration dans la communauté de la Francophonie, ces pays ont pris une forme d'engagement moral à renforcer la place du français, tant dans leur offre d'enseignement que dans leur pratique de la vie internationale. En retour, il est vrai, les organisations et la coopération francophones ont accepté d'assumer une responsabilité particulière pour les aider à atteindre ces objectifs.

Les pays non francophones

On nous pardonnera de rappeler cette évidence que la majorité de la population de la planète demeure malgré tout, comme on dit en France, « non francophone » (appellation dont on ne peut s'empêcher de relever l'humour involontaire), et ce qui frappe est alors la grande faiblesse de l'image de la Francophonie, dans ses dimensions institutionnelle et linguistique, dès que l'on sort de l'espace qui lui est propre. Il est vrai que, jusqu'à une période récente⁹, le concept linguistico-géopolitique de Francophonie n'avait guère d'existence forte en dehors de son espace propre, ni d'ailleurs de traduction commode : d'où l'embarrassante question de savoir comment se traduit « francophonie » en anglais, espagnol, allemand, etc. – langues qui proposent des expressions (*french speaking countries*, *países de lengua francesa*, *französischsprachigen Länder*) qui ont l'inconvénient d'insister de manière plus nette encore sur le rapport à la langue et donc de faire naître des malentendus quand on les emploie à propos de pays comme la Bulgarie ou le Viêt-nam qu'il est difficile de présenter comme « *french speaking countries* ».

Mais, bien loin de se préoccuper du monde « non francophone », la Francophonie est même organisée de telle façon que son principal

9. La préparation d'un sommet de la Francophonie, prévu pour se tenir à Beyrouth, en octobre 2001, sur le thème du dialogue des cultures, a conduit l'OIF à engager toute une série de concertations avec d'autres grandes aires culturelles (monde arabe en juin 2000, mondes hispanophone et lusophone en mars 2001).

opérateur de coopération multilatérale, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ne peut intervenir, selon sa Charte, que dans les seuls pays qui en sont membres, ce qui exclut tout appui à des opérations d'illustration du fait francophone dans des villes comme New York, Londres, Tokyo, Sydney ou Berlin... Et comme les coopérations des États francophones du Nord, au premier rang desquelles la coopération française, ont avant tout pour vocation d'illustrer leurs propres pays, et que la plupart des pays francophones du Sud sont trop pauvres pour assumer le coût de leur propre rayonnement à l'étranger, on aboutit à ce paradoxe qu'il est pratiquement impossible d'appuyer l'organisation d'un événement qui promouvrait l'image forte d'une communauté de pays solidaires et d'une riche diversité culturelle dans les grandes villes du monde non francophone, celles où il serait pourtant essentiel de le faire¹⁰. Pourquoi, dans ces conditions, dans la préparation d'un IX^e sommet qui, à Beyrouth, en 2001, sera consacré au dialogue des cultures, ne pas confier à la Francophonie une nouvelle mission qui serait de contribuer à la construction d'une image moderne de sa communauté dans les pays non francophones, notamment à travers les médias ?

Pour une stratégie de coopération entre les grandes aires culturelles et linguistiques

Dans ce contexte, l'idée d'associer l'Allemagne à la Francophonie n'est paradoxale qu'en apparence : car si l'attachement à la langue n'est pas moins grand de part et d'autre du Rhin (comme en témoignent les querelles récurrentes sur l'orthographe), la revendication politique du gouvernement Schröder de voir accorder sa vraie place à la langue allemande au sein de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe ouvre une fenêtre d'opportunité pour une alliance en faveur de la diversité linguistique. Or si, comme le rappelle Ingo Kolboom, la tradition francisante et francophile est une réalité historiquement ancrée dans nombre de Länder allemands, à l'instar de ce qui se passe en Pologne, pourquoi ne pas franchir le pas et imaginer pour l'Allemagne un statut d'observateur au sein de la Francophonie,

10. Sauf à le faire prendre en charge par la coopération française, ce qui génère toujours le soupçon fâcheux de comportements post-coloniaux.

puisque cette voie a déjà été empruntée par un certain nombre d'États (Pologne, Lituanie, République tchèque et Slovaquie, pour ne parler que des plus récents) où, dans les faits, la langue française n'est réellement pratiquée que par des élites restreintes, moins largement encore qu'en Allemagne ?

Mais une telle orientation ne manquerait pas de conduire, à terme, à une organisation universelle sans identité et à un éparpillement de moyens inefficace. À cette aune, les États-Unis eux-mêmes pourraient être candidats à l'adhésion : lors du récent congrès de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), tenu à Paris en juillet 2000, un quart des congressistes appartenaient à la puissante Association américaine des professeurs de français (AATF), laquelle a logiquement convaincu les autres participants de tenir leur prochaine réunion à Atlanta... Certes, Ingo Kolboom souligne à juste titre le caractère « neutre » de la relation franco-allemande, au regard du « danger par excellence » que seraient les États-Unis. Mais il faudrait faire la part d'une description souvent caricaturale des relations entre la France et la grande puissance nord-américaine, qui reposent sur une amitié très ancienne – depuis au moins la guerre d'Indépendance –, concrétisée dans une alliance atlantique à laquelle Paris n'a jamais fait défaut dans les moments cruciaux, de la crise des fusées à celle du Golfe.

Les préoccupations des membres actuels de la Francophonie semblent plutôt porter sur sa « politisation », à savoir l'élargissement de son « objet social » aux questions politiques d'intérêt commun¹¹ et le lien avec les « grands absents » : l'état actuel du processus de paix au Proche-Orient semble exclure à court terme une adhésion d'Israël (sollicitée en 1994 par le gouvernement Rabin), et celle de l'Algérie n'est pas non plus à l'ordre du jour ; mais la participation du président Bouteflika à la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, à l'occasion du sommet du Millénaire à New York, en septembre 2000, constitue pourtant un signal encourageant. L'heure semble plutôt, en tout cas, au recentrage sur l'identité première qu'à de nouveaux élargissements. Il s'agit en fait de donner

11. Comme le manifeste, par exemple, le symposium international sur « Le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » (Bamako, 1^{er}-3 novembre 2000).

progressivement du contenu au second axe stratégique retenu par le sommet de Moncton (1999) : la promotion de la diversité linguistique et culturelle¹². Le prochain sommet a d'ailleurs centré son agenda sur le thème du dialogue des cultures : le fait qu'il se tienne pour la première fois en terre arabe, à Beyrouth, conduira inéluctablement à poser en termes nouveaux la question de la coexistence de toutes les grandes aires linguistiques¹³.

Les atouts de la Francophonie en Europe

Mais regardons de plus près le terrain particulier que constitue l'Europe. Là, entre la commodité d'un « tout anglais », qui fait son chemin, et la crainte d'une « babelisation » imposée par les pays aux langues moins parlées ou par les régions autonomes à identité linguistique forte (la Catalogne, par exemple) – ce qui ne tarderait d'ailleurs pas à favoriser l'anglais –, l'idée d'une stratégie d'alliances linguistiques s'impose peu à peu. De ce point de vue, l'intégration future à l'UE de pays du centre ou de l'est de l'Europe, qui ont par ailleurs adhéré récemment à la Francophonie, comme membres à part entière ou observateurs, constitue une première donnée à prendre en compte, la question étant de savoir quel sera le degré de « loyauté » dont ils feront preuve dans leur appartenance à un « sous-groupe » francophone européen, une fois intégrés et pris dans le complexe réseau des relations interétatiques au sein de l'Union européenne. Toujours est-il que la France dispose là, pour l'heure, d'une carte diplomatique dont les spécialistes pourront apprécier si elle est jouée de manière

12. Voir notamment le point 2.1.4 du plan d'action : « *Nous poursuivrons la promotion des langues partenaires en favorisant la concertation sur les politiques nationales et la traduction de et vers les langues partenaires. Dans ce sens, les efforts devront se poursuivre pour la mise en ligne du français et des langues partenaires.* »

13. Sept pays membres de la Ligue arabe adhèrent à la Francophonie (Mauritanie, Maroc, Tunisie, Égypte, Liban, Djibouti, Comores). Tous, à l'exception de l'Égypte (et encore...), ont un rapport avec l'histoire coloniale de la France : même si celle-ci est dépassée au point que des pays comme la Jordanie, qui sont totalement étrangers à la sphère d'influence culturelle propre de la France, se disent aujourd'hui intéressés par une adhésion à la Francophonie, elle explique les réticences, voire l'hostilité, d'au moins deux autres grands pays arabes (la Syrie et l'Algérie). Mais le questionnement peut être inversé : en ce qui concerne la France, il est utile de rappeler que, dans la situation de monoglossie d'État qui la caractérise, l'arabe a été, à l'époque de l'Algérie française, la seule langue de culture écrite qui ait pu concurrencer un temps donné le français. Faut-il y voir la raison de l'absence de mention d'une « langue de la République » dans la Constitution de 1946 – pourtant si peu avare de références symboliques ? Le Conseil d'État avait pourtant tranché dès 1933 en qualifiant l'arabe de « langue étrangère ». Il en reste néanmoins à la République française un corps d'agrégation de l'enseignement qui fêtera bientôt son centenaire.

forte ou non, notamment dans la phase actuelle de préparation à une intégration plus ou moins proche selon les pays concernés.

Mais l'idée d'une stratégie d'alliance en Europe renvoie d'abord au « franco-allemand » proprement dit. La voie est encore malaisée : en dépit d'incantations répétées, chacune des deux langues est en position défensive chez le pays partenaire, même si le déclin de l'allemand en France est encore plus prononcé que celui du français en Allemagne. Les mesures cosmétiques annoncées à l'occasion du récent sommet franco-allemand de Potsdam (lancement d'une brochure destinée aux élèves du secondaire, apprentissage au moins passif de l'allemand par les élèves de l'ENA et les diplomates) ne suffiront pas à inverser le mouvement. Les réticences françaises face à la revendication du statut de langue de travail pour l'allemand à Bruxelles et Strasbourg traduisent également un manque de volontarisme, qui s'explique sans doute par la peur d'ouvrir la boîte de Pandore. « L'Année européenne des langues », décrétée par le Conseil de l'Europe pour 2001, ne sera peut-être pas une fête...

N'y a-t-il cependant aucune place pour le « germano-francophone » ? D'abord, on se tromperait si l'on n'abordait la Francophonie que sous l'angle d'une construction politique formalisée à une date encore très récente : le caractère flou de la galaxie francophone, si souvent décrié, est paradoxalement aussi un atout et peut se révéler un facteur d'attraction. C'est ainsi que l'un des opérateurs de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, est ouvert à tous les départements spécialisés de français dans les universités, sans préjudice de l'appartenance ou non du pays à la Francophonie. Et lorsque Ingo Kolboom se plaît à imaginer une coopération entre la chaîne franco-allemande *Arte* et l'opérateur audiovisuel de la Francophonie, il ne croit pas si bien dire, puisque le pôle français de *La Sept/Arte* a acquis 12,5 % du capital de *TV5* en 1999, ce qui devrait se traduire à terme par des échanges de programmes.

Ensuite, cette intégration à l'UE de certains pays du centre ou de l'est du continent (Albanie, Bulgarie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie), pays qui partagent les mêmes caractéristiques – être à la fois membres ou observateurs de la Francophonie et, pour certains, être des partenaires économiques et politiques privilégiés de l'Allemagne –, pourrait être

un champ nouveau de coopération entre les deux espaces linguistiques, s'ils étaient capables de dépasser les tentations d'une concurrence stérile qui ne peut, de toute façon, que conduire chacun dans le camp des perdants.

Mais peut-on imaginer une Europe où une trentaine de pays accepteraient de renoncer à leurs langues, au moins dans leurs relations « communautaires », pour choisir un petit nombre de grandes langues supranationales (essentiellement l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien), plutôt que la voie, tellement plus facile et plus économique pour les systèmes scolaires, du « tout anglais » ? Toute la question est là, et l'on sait bien que la recherche d'alliances permettant d'aboutir à cette « diversité maîtrisée » ne passera pas par un accord de partage de type « colonial » entre grandes langues, sauf à provoquer des réactions de refus très violentes de la part des exclus de ce partage, qu'ils soient tchèques, néerlandais, basques, polonais, danois ou catalans. Autrement dit, comment faire pour que les pays aux langues moins parlées ne fassent pas le jeu du « tout anglais », comme certains indices le laissent craindre aujourd'hui ?

C'est donc à une longue période de négociations linguistiques qu'il conviendrait de se préparer, où il s'agirait de répartir les rôles des uns et des autres dans le plus grand respect possible des sensibilités nationales et de revendications qui ne seront pas toutes forcément illégitimes. C'est sur ce terrain là qu'un instrument souple et respectueux des « langues partenaires » comme la Francophonie et qu'une certaine « complicité » franco-allemande pourraient trouver leur meilleur emploi. Il s'agirait de concevoir une stratégie de protection des autres langues européennes, dans une diversité maîtrisée, aménagée selon les différents niveaux de communication concernés et compatible avec les ressources mobilisables.

Les systèmes éducatifs constituent sans doute le premier lieu où devrait prendre corps cette stratégie de diversification de l'offre, et le conseil des ministres de l'UE ne s'y est pas trompé en affirmant, dans sa résolution du 31 mars 1995 : « *La promotion du pluralisme linguistique devient l'un des enjeux majeurs de l'éducation [...]. Les élèves devraient avoir, en règle générale, la possibilité d'apprendre deux langues de l'Union européenne autres que la ou les langues maternelles durant une période minimale de deux années consécutives et, si pos-*

*sible, durant une période plus longue, pour chaque langue au cours de la scolarité obligatoire*¹⁴. » Seule la mise en œuvre effective de ce dispositif – on en est bien loin – pourrait donner sa véritable chance en Europe aux langues autres que l’anglais, et l’on verrait alors comment s’organiserait cette offre d’une seconde langue étrangère, qui devrait redonner toute sa place au français comme aux autres « grandes » langues de l’Union. Utopie ? Peut-être. En tout cas, c’est à partir de l’attitude des Français et des Allemands, à partir de leur éventuelle collaboration sur cette question de l’aménagement linguistique de l’Europe, que l’on pourra prédire l’avenir de l’idée francophone en Europe et l’évolution du « paysage » linguistique du continent.

14. JOCE, n° C 207/1 du 12 août 1995, cité par Jean-Marie Pontier, dans *Droit de la langue française*, Dalloz, Paris, 1999.